

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :

5 juin 2026

Date de la convocation :

29 mai 2026

Date d'affichage :

29 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUESSIN), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- la continuité du programme d'enfouissement des réseaux de la commune,
- la priorité donnée aux secteurs équipés de fils nus pour des raisons de sécurité,
- que l'enfouissement des lignes électriques permet de réduire les coupures de courant notamment celles dues aux intempéries,
- la nécessité de procéder aux travaux de renforcement électrique et d'effacement de réseaux sur 250 ml rue Alise Sainte Reine, et de procéder au remplacement des mâts d'éclairage public,
- qu'il est opportun de profiter de ces travaux pour y coordonner l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

Dans le cadre du partenariat avec le SDE76, le financement s'établit comme suit :

Coût total de l'opération	280 935.60 € TTC
Participation SDE	240 964.95 € TTC
Reste à charge de la commune	39 970.00 € TTC

Cette dépense ne figurant pas au BP 2026, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants à la section Investissement :

En dépenses :

Chapitre 204 – Compte 2041582 « Subventions d'équipements versées »	+ 21 910 €
Chapitre 21 – Compte 21534 « Réseaux d'électrification »	+ 18 065 €
Chapitre 21 – Compte 2152 « Installations de voirie »	- 39 975 €
Chapitre 041 – Compte 21534 « Réseaux d'électrification »	+ 38 955 €

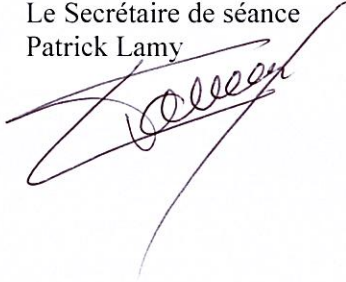
En recettes :

Chapitre 041 – Compte 1326 « Subventions d'investissement »	+ 38 955 €
---	------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de valider l'opération de renforcement électrique et d'effacement de réseaux sur 250 ml rue Alise Sainte Reine, et de procéder au remplacement des mâts d'éclairage public,
- de demander au SDE 76 de programmer les travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au projet,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2026.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy



À Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

